

Fiche signalétique (MSDS) ACIDE ACÉTIQUE, GLACIAL

Date d'impression : juillet 2008

SECTION 1 – Produits chimiques et identification de l'entreprise

Nom MSDS : ACIDE ACÉTIQUE, GLACIAL Date de préparation MSDS : 07-2008, annule 02-2007, 02-2004, 02-2001, 02-98

Synonymes ou identification générique : Acide acétique, glacial, Ethanoic acid, methanecarboxylic acid.

Codes de produits Seastar: S010601-SSNC03, S010601-SSEC03, S010601-SSNC04, S010601-SSEC04, S010601-SSNC06, S010601-SSEC06, S010601-SSNC09, S010601-SSEC09, S010601-SSNC41, S010601-SSEC41, S010601-SSNC61, S010601-SSEC61, S010601-SSNC63, S010601-SSEC63, S010601-SSNC65, S010601-SSEC65, S010601-SSND13, S010601-SSED13, S020601-SSNF01, S020601-SSEF01, S020601-SSNF02, S020601-SSEF02, S020601-SSNF03, S020601-SSEF03, S020601-SSNF04, S020601-SSEF04, S020601-SSNF05, S020601-SSEF05, S020601-SSNF06, S020601-SSEF06, S010601-SSNG04, S010601-SSEG04, S010601-SSNG09, S010601-SSEG09, S010601-SSNG41, S010601-SSEG41, S010601-SSNG61, S010601-SSEG61, S010601-SSNG65, S010601-SSEG65, S010601-SSNH43, S010601-SSEH43, IQ-06-0500, IQ-06-2500, IQ-06-2500-6, IQ-06-2500-S, IQ-06-25SK, IQ-06-25SK6, IQ-06-25SKS, IQ-06-4000, BA-06-0250, BA-06-0500, BA-06-1000, BA-06-2000, OVERFLOW-06

Classement canadien du transport des marchandises dangereuses (TDG) : 8 PKG Gr II

Formule : CH₃COOH

PIN (UN# / NA#): UN2789

Poids moléculaire : 60,05

Classe canadienne WHMIS : Classe E ; Classe B Division 3

Fournisseur : Seastar Chemicals Inc, PO Box 2219, 2045 Mills Road West, Sidney, BC, Canada V8L 3S8

Tél. : (250) 655-5880, **Télex. :** (250) 655-5888

CANUTEC (CAN) : (613) 996-6666

SECTION 2 – Composition/Renseignements sur les ingrédients

| CAS # | Nom chimique | Pourcentage | EINECS/ELINCS | TLV | Danger |
|---------|-------------------------|-------------|---------------|--------------|----------|
| 64-19-7 | Acide acétique, glacial | ≥99% | 200-580-7 | (TWA) 10 ppm | Corrosif |

Symboles de danger : C

Mentions de risque : 10 35

SECTION 3 – Identification des dangers

APERÇU D'URGENCE

Apparence : l'acide acétique est un liquide transparent, incolore lorsqu'au-dessus de 16°C et est incolore et ressemble à des cristaux de glace lorsqu'en dessous de 16°C. Possède une odeur de vinaigre âcre. Hygroscopique. VAPEUR ET LIQUIDE COMBUSTIBLE. La vapeur est plus lourde que l'air et peut s'évaporer sur de longues distances. Une inflammation à distance et un retour de flamme sont possibles. Dangereux si inhalé ou avalé. La vapeur est irritante pour les voies respiratoires. Peut causer des dommages aux poumons-les effets peuvent être retardés. Les solutions concentrées sont CORROSIVES pour les yeux et la peau. Cause des dommages oculaires permanents incluant la cécité et les brûlures cutanées comprenant la mort des tissus et des cicatrices permanentes. Peut représenter un risque d'aspiration. Avaler ou vomir le liquide peut résulter en l'aspiration par les poumons.

Organes cibles : dents, yeux, peau, muqueuses.

Effets potentiels sur la santé

Voie(s) de pénétration principale(s) : inhalation et ingestion. Contact avec la peau. Absorption par la peau.

Effets de l'exposition aiguë : peut être mortel si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Corrosif

LD50/LC50: CAS# 64-19-7: Inhalation, souris : LC50 = 5620 ppm/1H. Oral, rat : LD50 – 3310 mg/kg. Peau, lapin : LD50 = 1060 mg/kg.

Yeux : cause des irritations graves aux yeux. Peut causer des brûlures graves et la perte de vision. Peut causer des dommages permanents. Substance lacrymogène.

Peau : cause des brûlures graves. L'utilisation prolongée cause la dermatite de dégraissage.

Ingestion : peut causer des dommages permanents et sévères au système digestif. Cause des douleurs graves, des nausées, des vomissements et la diarrhée. Brûle dans la bouche, le pharynx et le tractus gastro-intestinal. Convulsions. Dommage aux reins. Vomissements de sang, choc et possiblement un coma et la mort.

Inhalation : les effets peuvent être retardés. Cause des brûlures chimiques aux voies respiratoires. Peut causer l'inflammation des voies respiratoires. Détruit les tissus des muqueuses. Maux de tête. Nausées. Vomissements, broncho-pneumonie et oedème pulmonaire. Pneumonie chimique. Corrosif. Peut être mortel. Dépression du système nerveux central.

Effets de l'exposition chronique : un contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une dermatite. Une inhalation répétée peut causer des bronchites chroniques. Une exposition répétée peut causer l'érosion des dents. Conjonctivites, coloration plus foncée de la peau et érosion dentaire. Pharyngite, constipation et possibilité d'allergène cutané. Une exposition à long terme peut causer des blessures générales cumulatives particulièrement aux organes vitaux tels que le foie et les reins. À notre connaissance, la toxicité chronique de cette substance n'a pas subi d'enquête complète.

SECTION 4 – Premiers soins

Yeux : rincez les yeux à grande eau immédiatement pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières ouvertes pour vous assurer de bien rincer toute la surface touchée. Un contact avec un liquide ou la vapeur cause des brûlures graves et des dommages oculaires possiblement irréversibles. Obtenez immédiatement des soins médicaux.

Peau : obtenez immédiatement des soins médicaux. Rincez la zone touchée à grande eau et avec du savon pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les souliers. Lavez les vêtements avant de les remettre. Jetez les souliers.

Ingestion : ne PAS faire vomir. Si la victime est alerte et consciente, donnez-lui de 2 à 4 tasses de lait ou d'eau. Consultez un médecin immédiatement. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Assurez-vous que le patient soit paisible et au chaud.

Inhalation : obtenez immédiatement des soins médicaux et retirez immédiatement le patient de l'exposition à l'air frais. Administrez une alimentation en oxygène approuvée si la respiration est difficile. Effectuez les manœuvres de respiration artificielle ou la RCR si la respiration est interrompue. Téléphonnez à un médecin.

Notes au médecin : à traiter de façon symptomatique et avec soutien.

Antidote : aucun antidote spécifique n'existe.

SECTION 5 – Mesures contre les incendies

Renseignements généraux : portez des vêtements protecteurs adéquats pour empêcher le contact avec la peau et les yeux. Portez un appareil respiratoire autonome pour empêcher le contact avec les produits de décomposition thermique. Réagit avec la plupart des métaux pour former un gaz d'hydrogène très inflammable pouvant former des mélanges explosifs avec l'air. Refroidissez les contenants avec de l'eau pulvérisée. dispersez les vapeurs avec de l'eau pulvérisée si elles ne se sont pas enflammées.

Moyens d'extinction : pour les petits feux, utilisez la poudre extinctrice B, le dioxyde de carbone, l'eau pulvérisée ou la mousse résistante à l'alcool. Utilisez de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu.

Température d'auto-inflammation : 800°F (426,67°C)

Point d'inflammabilité : 103°F (39,44°C)

Évaluation NFPA : santé – 3, inflammabilité – 2, instabilité – 1.

Limites d'explosion : inférieures : 5,4 supérieures : 16

Dangers spécifiques d'incendie et d'explosion : un retour de flamme le long de la piste de vapeur peut survenir ; éliminez les sources d'inflammation. Émet des fumées toxiques lors d'incendies. Un contenant vide peut contenir des résidus explosifs ou inflammables. Produits de combustion dangereux - oxydes de carbone.

SECTION 6 – Mesures de rejet accidentel

Renseignements généraux : utilisez l'équipement de protection personnel adéquat tel qu'indiqué à la section 8.

Déversements/fuites : utilisez l'eau pulvérisée pour diluer le déversement dans un mélange non inflammable. Évitez les écoulements dans les égouts d'eaux de pluie et les fossés qui pourraient mener vers les calibres. Nettoyez la zone avec de l'eau et du savon. Utilisez de l'eau pulvérisée pour disperser les gaz/vapeurs. Retirez toutes les sources d'inflammation. Ventilez. Couvrez avec un matériau tel que de la cendre de soude sèche ou carbonate de calcium et placez dans un contenant fermé pour évacuation.

Étapes à suivre en cas de libération ou déversement de la substance : évacuez. Retirez toutes les sources d'inflammation. Portez un appareil respiratoire autonome, des bottes en caoutchouc et des gants en caoutchouc solides. Absorbent sur le sable ou la vermiculite et placez dans un contenant fermé pour évacuation. Ventilez la zone et nettoyez le site du déversement après avoir ramassé la substance déversée.

Méthode d'évacuation des déchets : brûlez dans un incinérateur chimique équipé d'un dispositif de post-combustion et d'un dispositif antipollution. Selon les règlements applicables. Évitez l'écoulement.

SECTION 7 – Manutention et stockage

Manutention : lavez à fond après la manipulation. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les remettre. Utilisez avec une ventilation adéquate. Videz les contenants ayant des résidus de produits (liquide et/ou vapeur) et qui peuvent être dangereux. Évitez tout contact avec la chaleur, les étincelles et les flammes. Évitez le contact avec la peau ou les yeux. Évitez d'ingérer ou d'inhaler. Ne pas pressuriser, couper, souder, souder au laiton, braser, percer, meuler ou exposer les contenants vides à la chaleur, aux étincelles ou

aux flammes nues. Évitez tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien nettoyer après utilisation. Selon les bonnes pratiques de stockage et manutention. Ne pas permettre de fumer ou de manger lors de la manipulation.

Stockage : tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Évitez le contact avec les matières comburantes. Stockez dans un endroit bien aéré, sec et frais loin des substances incompatibles. Stockez dans un contenant adéquat dans un endroit sec au-dessus du point de congélation de la substance. Ne pas stocker près des substances alcalines. Stockez dans un endroit bien aéré loin des zones de chaleur, des étincelles et des flammes. Stockez loin des acides, des alcalis et des matières oxydantes. Le produit est très hygroscopique. Gardez le contenant bien fermé. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager le long du sol ou de la piscine dans les terres basses. Étant donné que la vapeur est lourde, la ventilation doit provenir du niveau du sol ainsi que d'endroits plus élevés.

Code de stockage : blanc.

SECTION 8 - Contrôle de l'exposition/Protection personnelle

Mesures d'ingénierie : utilisez l'appareil d'aspiration local ou général adéquat pour conserver les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition admissibles.

Limites d'exposition :

| Nom chimique | ACGH | NIOSH | OSHA |
|-------------------------|---|---|---------------------------------------|
| Acide acétique, glacial | 10 ppm TWA ; 25 mg/m ³ TWA ; 15 ppm STEL ; 37 mg/m ³ STEL | 10 ppm TWA ; 25 mg/m ³ TWA ; 15 ppm STEL ; 37 mg/m ³ STEL | 10 ppm TWA ; 25 mg/m ³ TWA |

PEL annulés OSHA Acide acétique 10 ppm TWA ; 25 mg/m³ TWA.

Équipement de protection individuel

Yeux : portez des lunettes protectrices appropriées ou des lunettes antiacides tel que décrit dans les règlements de protection du visage et des yeux OSHA à 29 CFR 1910.133.

Peau : portez des gants protecteurs adéquats en néoprène ou en polyéthylène pour empêcher l'exposition cutanée. Tablier ou vêtements suffisants pour protéger la peau.

Vêtements : portez des vêtements protecteurs pour empêcher l'exposition cutanée. Tablier ou vêtements en néoprène ou polychlorure de vinyle pour empêcher l'exposition cutanée.

Protection des voies respiratoires : suivez les règlements des respirateurs figurant au 29CFR 1910.134. Au besoin, utilisez toujours un respirateur approuvé par NIOSH. Portez le respirateur à cartouche chimique approuvé OSHA/MSHA. Si supérieur à TLV, ne pas respirer les vapeurs. Portez l'appareil respiratoire autonome.

Ventilation : utilisez seulement une hotte chimique fermée. Ventilation adéquate pour maintenir la vapeur/poussière sous TLV.

Autre équipement protecteur : assurez-vous que la bouteille à laver les yeux et la douche d'urgence sont disponibles.

SECTION 9 – Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Apparence : incolore

Odeur : odeur âcre – odeur acétique (semblable au vinaigre)

pH : 2,4 (1M) 2,9 (0,1 M)

Pression de vapeur : 11,4 mm Hg

Densité de vapeur : 2,10 (AIR = 1)

Vitesse d'évaporation : 0,97 (n-acétate de butyle= 1)

Viscosité : 1,22 cP

Point d'ébullition : 244°F (117,8°C)

Point de congélation/fusion : 62°F (16,7°C)

Température de décomposition : aucun renseignement disponible.

Solubilité : soluble dans l'eau ; libre de la chaleur/vapeur.

Gravité/densité spécifique : 1,05 (eau= 1)

Formule moléculaire : C₂H₄O₂

Poids moléculaire : 60,0268

SECTION 10 – Stabilité et réactivité

Stabilité chimique : stable à la température de la pièce dans des contenants fermés dans des conditions de stockage et de manutention normales.

Conditions à éviter : matières incompatibles, sources d'inflammation, chaleur excessive. Réagit avec la plupart des métaux communs pour produire de l'hydrogène. Agents oxydants, acides, alcalis, acide chromique et peroxydes. Alcools. Étincelles ou flammes. Amines.

Incompatibles avec d'autres matières : acétaldéhyde, 2-aldéhyde-ammoniaque, nitrate d'ammonium, pentafluorure de brome, chlore atomique, acide chlorosulfonique, acide chromique, anhydride chromique + anhydride acétique, carbinol de méthyle de diallyde + ozone, éthylène diamine, éthylène imine, peroxyde d'hydrogène, acide nitrique, acide nitrique+ acétone, oléum, acide perchlorique, permanganates, isocyanate de phosphore, trichlorure de phosphore, hydrate de potassium, butylate de potassium, hydroxyde de sodium, peroxyde de sodium et xylène. Veuillez vous référer au guide de protection des incendies NFPA pour plus de détails.

Produits de décomposition dangereux : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

Polymérisation dangereuse : n'a pas été signalée.

Produit(s) de réaction : un contact avec les matériaux incompatibles peut causer un incendie ou une explosion.

SECTION 11 – Information toxicologique

RTECS : CAS# 64-19-7 : AF1225000.

LD50/LC50: CAS# 64-19-7: Inhalation, souris : LC50 = 5620 ppm/1H. Oral, rat : LD50 = 3310 mg/kg. Peau, lapin : LD50 = 1060 mg/kg.

Cancérogénicité : CAS# 64-19-7 : non classé comme cancérigène par ACGIH, IARC, NIOSH, NTP, OSHA ou CA Prop 65.

Épidémiologie : aucun renseignement disponible.

Tératogénicité : effets sur les nouveau-nés : comportemental, ori-rat TDLo = 700 mg/kg.

Reproductif : fertilité : titre mâle, itt-rat TDLo = 400 mg/kg.

Mutagénicité : aucun renseignement disponible.

Neurotoxicité : aucun renseignement disponible.

SECTION 12 – Information écologique

Écotoxicité : aucun renseignement disponible.

Crapet arlequin (eau douce) TLm = 75 ppm/96H poisson rouge (eau douce) TLm = 100 ppm/96H crevette (eau aérée) LC50 = 100-330 ppm/48H.

Environnemental: la substance s'étend sur la surface du sol et pénètre à un taux dépendant du type de sol et de la teneur en eau. La substance se dégrade facilement dans l'eau et indique un petit potentiel de bioaccumulation.

Physique : aucun renseignement disponible **Autre** : aucun.

SECTION 13 – Considérations d'évacuation

Évacuez conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, d'état, territoriaux et locaux.

Concentration maximale des contaminants RCRA D- : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Série RCRA D- Niveaux de référence de toxicité chronique : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Déchets de la série RCRA F : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Déchets de la série RCRA P : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Déchets de la série RCRA U : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste. Évacuation : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste. Évacuation : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Substances RCRA bannies de l'élimination par épandage : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

SECTION 14 – Information sur le transport

Nom officiel d'expédition : ACIDE ACÉTIQUE, GLACIAL

Classe de dangers : 8

Numéro UN : UN2789

Groupe d'emballage : II

SECTION 15 – Information sur les règlements

Fédéraux des États-Unis

TSCA: CAS# 64-19-7 apparaît dans l'inventaire TSCA.

Liste de signalement de santé et sécurité : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Règlements d'essais des substances chimiques : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Section 12b TSCA : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Règlement significatif de nouvelle utilisation TSCA (SNUR) : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Quantités à déclarer CERCLA (RQ) : CAS# 64-19-7 : RQ final = 5000 livres (2270 kg).

Quantités à déclarer SARA (TPQ) : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Détermination des quantités seuils (TPQ) SARA : CAS# 64-19-7: aiguës, chroniques, inflammables.

SARA Section 313 : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique– Polluants atmosphériques dangereux (HAP) : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique – Classe 1 Destructeurs d'ozone : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique – Classe 2 Destructeurs d'ozone : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Loi sur l'assainissement de l'eau– Polluants toxiques : CAS# 64-19-7 est considéré comme très dangereux par OSHA.

Loi sur l'assainissement de l'eau– Polluants d'intérêt prioritaire : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Loi sur l'assainissement de l'eau– Polluants toxiques : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

OSHA – Très dangereux : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

État américain

État associé au droit à l'information : l'acide acétique figure sur les listes du droit à l'information des états suivants : New Jersey, Floride, Pennsylvanie, Minnesota, Massachusetts.

Prop 65 Californie : aucun renseignement disponible.

Aucun niveau de risque significatif en Californie : aucun renseignement disponible.

Règlements européens/internationaux

Étiquetage européen conforme aux directives de l'UE :

Symboles de danger : C

Mentions de risque : R 35 cause des brûlures graves.

Mentions de sécurité : S 23 Ne pas inhaler les gaz/fumées/vapeurs, eau pulvérisée.

S26 Dans le cas de contact avec les yeux, rincez immédiatement avec beaucoup d'eau et obtenez l'aide d'un médecin.

WGK (Danger de l'eau /Protection) : aucun renseignement disponible.

DSL/NDSL canadien : CAS# 64-19-7 est répertorié sur la liste DSL/NDSL du Canada.

Classification WHMIS canadienne : ce produit comporte une classification WHMIS de B3, E.

Liste canadienne de divulgation des ingrédients : CAS# 64-19-7 n'est pas répertorié sur la liste de divulgation des ingrédients du Canada.

Limites d'exposition :

CAS# 64-19-7: OEL-AUSTRALIE : TWA 10 ppm (25 mg/m³) ; STEL 15 ppm (37 mg/m³)

OEL-AUTRICHE : TWA 10 ppm (25 mg/m³)

OEL-BELGIQUE : TWA 10 ppm (25 mg/m³) ; STEL 15 ppm (37 mg/m³)

OEL-RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : TWA 25 mg/m³ ; STEL 50 mg/m³

OEL-DANEMARK : TWA 10 ppm (25 mg/m³)

OEL-FINLANDE : TWA 10 ppm (25 mg/m³) ; STEL 15 ppm (37 mg/m³); peau

OEL-FRANCE : STEL 10 PPM (25 mg/m³⁰)

OEL-ALLEMAGNE : TWA 10 ppm (25 mg/m³)

OEL-HONGRIE : TWA 10 mg/m³ ; STEL 20 mg/m³

OEL-INDE : TWA 10 ppm (25 mg/m³) ; STEL 15 ppm (37 mg/m³)

OEL-JAPON : TWA 10 ppm (25 mg/m³)

OEL-HOLLANDE : TWA 10 ppm (25 mg/m³)

OEL-LES PHILIPPINES : TWA 10 ppm (25 mg/m³)

OEL-POLOGNE : TWA 5 mg/m³

OEL-RUSSIE : TWA 10 ppm ; STEL 5 mg/m³ ; peau

OEL-SUÈDE : TWA 10 ppm (25 mg/m³) ; STEL 15 ppm (35 mg/m³)

OEL-SUISSE : TWA 10 ppm (25 mg/m³) ; STEL 20 ppm (50 mg/m³)

OEL-THAÏLANDE : TWA 10 ppm (25 mg/m³)

OEL-TURQUIE : TWA 10 ppm (25 mg/m³)

OEL-ROYAUME-UNI : TWA 10 ppm (25 mg/m³) ; STEL 15 ppm (35 mg/m³)

OEL EN BULGARIE, COLOMBIE, JORDANIE, CORÉE, voir ACGIH TLV

OEL EN NOUVELLE-ZÉLANDE, SINGAPOUR, VIETNAM, voir ACGI TLV

OES-Royaume-Uni : TWA 10 ppm TWA ; 25 mg/m³ TWA

OES-Royaume-Uni : STEL 15 ppm STEL ; 37 mg/m³ STEL

SECTION 16 – Autres renseignements

Les énoncés inclus aux présentes ne sont fournis qu'à titre informatif et sont fondés sur des données techniques. Seastar Chemicals Inc croit que ces données sont exactes, mais ne prétend pas qu'elles sont complètes. L'utilisation du produit énoncé ci-dessus est destinée aux personnes possédant les habiletés techniques nécessaires et les installations adéquates pour manipuler ce produit à leurs risques et à leur discrétion. Puisque les conditions et les façons d'utiliser ce produit ne relèvent pas de notre autorité, nous (Seastar Chemicals Inc) ne garantissons pas la qualité marchande ou toute autre garantie expresse ou implicite à l'égard de l'information et nous n'assumons aucune responsabilité quant au produit ci-dessus ou à son utilisation. Les utilisateurs doivent faire leurs propres suggestions afin de déterminer la pertinence de l'information et de l'utilisation du produit à des fins spécifiques